

Séance du conseil communal du 18 novembre 2006

Présents:

Denis Dimmer (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), échevin, Françoise Hetto-Gaasch (CSV), échevin, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), Romain Reitz (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Attribution du titre de receveur honoraire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'attribuer à Félicie Wealer le titre de receveur honoraire de la commune de Junglinster à titre de remerciement pour les services rendus et pour le dévouement avec lequel elle exerça ses fonctions au long de sa carrière.

03. Approbation d'un contrat de location.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un contrat de location, conclu le 18 octobre 2006 entre le collège échevinal et Jean-Marie Schmit, concernant un terrain sis à Junglinster, au lieu-dit « rue Wëllberech » d'une contenance de 83,60 ares.

04. Avis relatif au classement des deux immeubles comme monuments nationaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la proposition du Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de classer l'église paroissiale de Rodenbourg ainsi que l'immeuble sis à Rodenbourg, 7, rue d'Eschweiler comme monuments nationaux.

05. Projet d'aménagement particulier à Junglinster, rue de la montagne, vote provisoire.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

06. Projet et devis concernant la 2^{ième} phase de la renaturation de l'Ernz Noire à Junglinster et vote d'un crédit y relatif.

Lors d'un premier vote le conseil communal décide avec huit voix contre trois d'approuver le devis de 761.666,35.-€ concernant la deuxième phase des travaux de revalorisation écologique du ruisseau « Ernz Noire » à Junglinster. Considérant qu'il échet de mettre à disposition du collège échevinal un montant de 20.000.-€ pour couvrir les dépenses de démarrage relatives à ce projet, le conseil décide, lors d'un second vote, à l'unanimité d'inscrire à l'article budgétaire respectif un crédit de 20.000.-€.

06. – Urgence. Approbation d'un avenant à une convention.

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité d'approuver un avenant à la convention du 6 janvier 2006 conclue entre le collège échevinal et l'entreprise Félix Giorgetti s.à.r.l. en date du 13 octobre 2006.

07. Discussion concernant les différents projets de piscine: Filano, piscine du lycée, nouveau projet avec les communes du canton d'Echternach (DP).

Le collège échevinal a donné les explications suivantes sur ce point, proposé par la fraction de la DP:

- a) le projet « Filano » à Larochette, auquel notre commune participera, est en train de passer la voix hiérarchique; il est prévu que six heures par semaine seront mises à la disposition de la commune de Junglinster pour la natation scolaire.
- b) le collège échevinal se prononce pour que 10 heures par semaine seront mises à la disposition de la commune pour la natation scolaire dans le nouveau lycée; en contrepartie le lycée pourrait profiter des infrastructures de sport de la commune.
Le collège échevinal s'efforcera également d'obtenir que la piscine sera accessible le soir à chaque habitant de la commune.
- c) En ce qui concerne le projet d'une piscine d'attractions dans l'est, une étude de faisabilité a été ordonnée; on ne pourra commencer avec la phase de planification qu'après réception des résultats de l'étude et de la fixation définitif de son emplacement.

08. Divers.

09. Questions au collège échevinal.
